

Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le trente juillet à vingt et une heures,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac,
sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : MM. CASSIN Dimitri, LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, M. DELCOUSTAL Gérard, Mme SAVIN Odile, MM. SFILIGOÏ Alain, GALLINE Jacques, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, M. ZANARDO Alain, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne, GAY Annette, M. HEGO Philippe.

Procuration de Mme VIOLARD à M. DELCOUSTAL

Procuration de M. DOMANGE à M. PERAT

Etait excusé : M. CABANE Bernard

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Maire rend compte des décisions du Maire :

- Décision n° 02/2014 en date du 13 juin 2014 portant sur le bail de location du logement Mairie pour le nouveau médecin espagnol.
- Décision n° 03/2014 en date du 30 juin 2014 portant sur le marché public à bons de commande des fournitures scolaires
- Décision n° 04/2014 du 4 juillet 2014 portant sur la convention d'occupation précaire d'un local communal à usage professionnel.
- Décision n° 05/2014 du 11 juillet 2014 portant sur le dossier de consultation des entreprises pour le nouveau projet d'aménagement de la salle des lots, suite à l'APS du 28 mai 2014.

01.07.14 – Rapport annuel 2013 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Clairac.

02.07.14 – SCOT Val de Garonne : Présentation du rapport d'activités 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés EMET un avis favorable sur le rapport d'activités 2013 du SCOT.

03.07.14 – Désignation des élus communautaires et municipaux représentant la Commune de Clairac dans les commissions thématiques de Val de Garonne Agglomération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés DESIGNER les membres du Conseil Municipal pour représenter la commune dans les commissions thématiques de VGA.

04.07.14 – Dénomination de la crèche de Clairac.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE le nom « Les Pit'choux » comme dénomination de la crèche de Clairac, réalisée par Val de Garonne Agglomération.

05.07.14 – Créations et suppressions d'emplois à temps complet et tableau des effectifs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE les modifications du tableau des emplois communaux au 1^{er} septembre 2014.

06.07.14 – Révision des tarifs communaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE FIXE les nouveaux tarifs communaux qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2014.

07.07.14 – Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Clairac».

Après le départ de M. Philippe HEGO membre du Conseil Municipal et membre de l'amicale des Sapeurs-Pompiers, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres restant VOTE une subvention exceptionnelle de 750 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Clairac pour l'organisation d'une soirée animée, ouverture à tous, le 15 août 2014.

08.07.14 – Cadeau de départ à l'Ecole Maternelle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE l'achat de mobilier de jardin pour le départ à la retraite d'un agent municipal de l'Ecole Maternelle.

09.07.14 – Fixation du seuil d'engagement des poursuites du Receveur Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés FIXE le seuil d'émission des titres de recettes et les seuils d'engagement de poursuites effectuées par le Receveur Municipal.

10.07.14 – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les communes et leurs intercommunalités, risquant d'être confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle dans le cadre du plan d'économies, sur le budget de l'Etat, de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, la Commune de Clairac soutient l'action de l'AMF qui demande :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

11.07.14 – Délibération portant désaffectation et aliénation d'une partie de chemin rural après enquête.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE**, après enquête publique, l'aliénation d'une partie du chemin rural de Cap de mail correspondant à 170 m².

12.07.14 – Questions diverses.

Laverie au stade Vivens

M. LEOMANT, adjoint aux sports indique qu'un espace « laverie » va être réalisé au stade Vivens, pour un montant d'environ 5 200€ TTC. L'A.S.C. XIII et le Club de Foot se partageront le local et feront l'acquisition du matériel.

Ecole de Musique

M. le Maire indique que l'Ecole de Musique a demandé le renouvellement de la subvention municipale (9 000 €/an) pour les trois années à venir car celle-ci est indispensable à la survie de l'activité. Favorable sur le principe l'assemblée souhaite cependant étudier le fonctionnement de cette association.

Téléphonie

Dimitri CASSIN, adjoint aux finances, indique qu'il a renégocié les contrats de téléphonie passés avec Orange et qu'il a obtenu 1 mois gratuit sur tous les contrats soit environ 3 000 € d'économie sur l'année.

Dépôts sauvages

M. le Maire ayant constaté des dépôts sauvages d'ordures ménagères, indique qu'un tarif d'amendes sera mis en place pour ce type d'incivilités.